



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Communiqué

25 novembre 2022 **Constitutionnalisation de l'indignité à naître**

Contact presse :

Service communication

01 48 78 81 14

**Mn.defontaines@afc-
france.org**

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

La proposition de loi constitutionnelle portée par La France Insoumise à l'occasion d'une niche parlementaire, a été adoptée hier en première lecture à l'Assemblée nationale. 337 députés ont voté pour l'inscription de l'IVG dans la Constitution. 32 députés ont voté contre.

Troisième proposition de loi constitutionnelle sur le même sujet depuis le début de l'actuelle mandature, ce texte voulait répondre au risque de suppression du « droit à l'IVG » dénoncé par certains à la suite du renversement de l'arrêt *Roe v. Wade* par la Cour suprême des États-Unis, le 24 juin dernier. Renversement qui rend possible la restriction ou la suppression de l'avortement dans les États américains qui le décideraient.

Les événements américains ont été instrumentalisés pour repousser toujours davantage les limites de la loi sur l'IVG. Cette loi n'est absolument pas remise en question en France : en février dernier, la loi Gaillot a encore repoussé les délais de l'avortement de 12 à 14 semaines et la pratique des IVG instrumentales a été autorisée pour les sage-femmes. Le nombre d'avortements, 223 300 en 2021, est au plus haut en France par rapport aux autres pays européens. Avec un taux de recours très élevé de 15,5 pour 1000, l'IVG reste dans notre pays un totem progressiste et l'emblème des droits des femmes.

Si l'avortement devait être gravé dans le marbre de la Constitution, le droit de l'enfant à la vie deviendrait, lui, très précaire, avec le risque de voir s'allonger les délais de l'IVG, disparaître la double clause de conscience des soignants ou encore limiter toute action de soutien aux femmes enceintes, sans qu'il soit possible de s'y opposer.

Le vote d'un tel texte est pourtant très éloigné des préoccupations des Français qui peinent à pouvoir accueillir et élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent*. L'opiniâtreté d'une majorité de la représentation nationale, émue et exaltée de défendre un droit qui n'est pas menacé, alors que seuls 32 députés ont le courage de défendre les enfants à naître, interroge quant à la capacité de nos élus à prendre la vraie mesure du respect dû à toute personne humaine, quel que soit son stade de développement. **Les AFC seront très attentives à la suite du parcours de ce texte et encouragent très vivement les sénateurs qui se sont déjà opposés à une proposition similaire le 19 octobre dernier.**

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Communiqué

Elles rappellent leur demande instante d'étudier les risques de recourir à l'IVG pour pouvoir mieux lutter contre ces mêmes facteurs de risque social : précarité, violences faites aux femmes ou déscolarisation. De telles mesures seraient seules susceptibles de faire réellement progresser les droits des femmes. L'avortement est toujours un drame. Nos élus seraient mieux inspirés de rechercher les moyens de l'éviter.

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

*L'indice conjoncturel de fécondité est de 1,84 en 2021 alors que les Français souhaitent en moyenne 2,39 enfants (étude Kantar pour l'UNAF, novembre 2020)

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z
